

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Du 15 AVRIL 2021

### 1° Démission de Mr DEGUILHEN Daniel de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint et de son poste de conseiller municipal

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la démission de Monsieur DEGUILHEN Daniel de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint et de conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet, le 30 mars 2021. Il a été remplacé à son poste de conseiller municipal par Monsieur DJERANIAN Denis à compter de cette date.

Le Conseil municipal :

- Décide l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> adjoint ;
- Demande à Madame le Maire de procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

### 2° Election du 1er adjoint

Est candidat : **Mr BOUCHER Guy**

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Mr BOUCHER GUY : 13 voix

Mr BOUCHER GUY est désigné en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

### 3° Vacance poste de 4<sup>ème</sup> adjoint

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que suite à l'élection de Monsieur BOUCHER Guy au poste de 1<sup>er</sup> adjoint, l'ordre des adjoints est le suivant :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Mr BOUCHER Guy
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Mme TELLIER Henriette
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Mme CHAMODON Joceline
- 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint : vacant

Compte-tenu de l'importance de l'activité municipale, Madame le Maire propose de pourvoir le dernier poste d'adjoint.

Le Conseil municipal :

- Décide l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint
- Demande à Madame le Maire de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.

#### **4° Election du 4ième adjoint**

Est candidat : **Mr MARTIN Nicolas**

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu : Mr MARTIN Nicolas : 12 voix

Mr MARTIN Nicolas est désigné en qualité de 4ème adjoint au maire.

L'ordre des adjoints est donc le suivant :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Mr BOUCHER Guy
- 2<sup>e</sup> adjointe : Mme TELLIER Henriette
- 3<sup>e</sup> adjointe : Mme CHAMODON Joceline
- 4<sup>e</sup> adjoint : Mr MARTIN Nicolas

#### **5° Membres de la commission d'appel d'offres**

Par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil municipal avait désigné en tant que président de la commission d'appel d'offres Monsieur DEGUILHEN Daniel.

Suite à sa démission, Madame le Maire souhaite prendre la présidence de la commission d'appel d'offres et que les membres titulaires et suppléants désignés le 8 juin 2020 conservent leur poste.

Le Conseil municipal :

- Désigne en tant que présidente de la Commission d'appel d'offres Madame HOUETZ Marion et accepte que les membres titulaires et suppléants désignés le 8 juin 2020 conservent leur poste.

#### **6° Attributions de compensation 2021 – approbation de la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021 et du rapport de la CLECT du 16 mars 2021.**

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », dans sa séance du 30 mars 2021, a approuvé à la majorité les propositions du rapport de la CLECT du 16 mars 2021 et le montant des attributions de compensation 2021 révisées tenant compte de :

- La participation fibre ADN,
- L'enveloppe voirie annuelle pour le programme 2021-2025,
- La participation voirie supplémentaire 2021.

Le Conseil municipal approuve :

- Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mars 2021 et le tableau des attributions de compensation 2021 annexé ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021.

#### **7° Vote des taux d'imposition pour 2021**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020.

Le Conseil municipal :

- Décide d'appliquer pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.53% (taux communal de 13,75 % et intégration du taux départemental de 18,78%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.01%
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **8° Versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget La Bastide**

Afin de gérer le Centre d'accueil de groupes de la Bastide, par délibération n° 2019/38 en date du 24 juin 2019, un budget annexe a été créé selon l'instruction M4. Ce budget est doté d'une autonomie financière.

Madame le Maire précise que le budget annexe « La Bastide » est dans l'attente du versement du remboursement de la TVA du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2020, du versement de subventions, et qu'en raison de la crise sanitaire des désistements de location ont eu lieu.

Aussi il est proposé de verser une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe La Bastide à hauteur de 100 000€. Cela permet de ne pas recourir à une ligne de trésorerie auprès d'établissements bancaires. Cette avance sera remboursée par le budget annexe « La bastide » dès que les subventions et les remboursements de TVA seront encaissés.

### **9° Budget primitif 2021 du budget général**

Le budget primitif 2021 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 1 321 008€

Recettes : 1 321 008€

En investissement

Dépenses : 1 245 041€

Recettes : 1 245 041€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2020, sont repris au budget primitif :

Dépenses : 190 203€

Recettes : 16 030€

Ainsi que l'excédent d'investissement pour : 74 311,04€

### **10° Budget primitif 2021 du service de l'eau**

Le budget primitif 2021 du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 309 000€

Recettes : 309 000€

En investissement :

Dépenses : 358 291,34€

Recettes : 358 291,34€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2020, sont repris au budget primitif en dépenses : 175 350€ et en recettes : 11 404€ ainsi que l'excédent d'investissement pour : 104 706,95€.

### **11° Budget primitif du service de l'assainissement**

Le budget primitif 2021 du service de l'assainissement s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 120 069€

Recettes : 120 069€

En investissement :

Dépenses : 298 480,65 €

Recettes : 298 480,65€

Les restes à réaliser 2020 soit 45 000€ en dépenses ainsi que l'excédent d'investissement pour 160 144,81€ sont repris au budget primitif.

### **12° Budget primitif 2021 du budget de la cantine scolaire**

Le budget primitif 2021 du budget de la cantine scolaire s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 104 810,09€

Recettes : 104 810,09€

Le déficit de fonctionnement 2020, pour 1 710,09€ est repris au budget primitif

En investissement

Dépenses : 9 522,75€

Recettes : 9 522,75€

L'excédent d'investissement pour 9 522,75 € est repris au budget primitif.

### **13° Budget primitif 2021 du budget La Bastide**

Le budget primitif 2021 du budget La Bastide scolaire s'équilibre de la façon suivante :

**En fonctionnement :**

Dépenses : 86 056€

Recettes : 86 056€

L'excédent de fonctionnement 2020, pour 394,47€ est repris au budget primitif

**En investissement**

Dépenses : 629 568,90€

Recettes : 629 568,90€

L'excédent d'investissement pour 183 823,90€ ainsi que les restes à réaliser 2020 soit 518 637€ en dépenses et 304 220€ en recettes sont repris au budget primitif.

### **14° Aide financière pour une sortie scolaire pour la classe de CM1-CM2**

Le Conseil municipal :

- Décide d'allouer la somme de 45€ par enfant domicilié à Jaujac ainsi que pour les 3 enfants non domiciliés à Jaujac, pour un séjour à Montselgues.
- Précise que la somme sera inscrite au budget primitif 2021 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.